

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
 EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

 Séance du 20 janvier 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 1 : Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 28 octobre 2002	<p>Le procès-verbal du 28 octobre 2003 est approuvé par 47 voix pour et 1 abstention sous réserve de la modification suivante :</p> <p>Page 2 : M. MADAULE demande la suppression de la phrase suivante « Il suggère de rappeler aux enseignants qu'il leur est interdit d'enseigner dans des officines privées »</p>	DAG
Point 2 : Modification du règlement intérieur : création de Vice-Présidences déléguées à l'Université Paul Sabatier	<p>Le Conseil d'Administration s'est prononcé sur le texte suivant :</p> <p>Article 15 bis : Vice-Présidents délégués</p> <p>« Le Président de l'Université peut s'entourer de vice-présidents délégués chargés d'un domaine d'intérêt général transversal après avis favorables du Conseil d'Administration de l'Université et du ou des conseils concernés.</p> <p>Leur mandat cesse avec le renouvellement des conseils, ou sur décision du Président après avis du Conseil d'Administration et consultation du ou des conseils concernés.</p> <p>Ces vice-présidents délégués s'appuient sur les compétences des instances statutaires et des commissions correspondantes, et respectent leurs prérogatives. Ils sont invités permanents des commissions statutaires dans leur domaine de compétences et soumettent leurs propositions à l'avis des conseils. »</p> <p>Le CA adopte par 32 voix pour, 2 abstentions, 4 bulletins blancs ou nuls et 12 voix contre la modification du règlement intérieur relative à la création de Vice-Présidences déléguées à l'Université Paul Sabatier sous la forme d'un article 15 bis.</p>	DAG Cabinet du Président M. MADAULE, SNESUP
Point 4 : Finances 4-1 Budget 2003 : propositions de la Commission du Budget en matière de répartition budgétaire des composantes	<p>Le Président souhaite que le Conseil d'Administration se prononce sur la répartition des moyens telle que proposée par la Commission du Budget.</p> <p>Si cette proposition est acceptée, la répartition complémentaire des moyens se fera sous forme de Décisions Budgétaires Modificatives.</p> <p>Si la majorité du Conseil se prononce contre, un communiqué de presse sera diffusé et des modalités d'action définies.</p> <p>Par 40 voix contre et 6 voix pour, le Conseil d'Administration rejette la répartition des moyens proposée.</p>	Agent Comptable Services Financiers
4-2 Approbation des tarifs des prestations proposées par les services communs de l'IFR 30 «Institut Fédératif de Recherche Claude de PREVAL » <small>(Faculté de Médecine Purpan)</small>	Approuvés à l'unanimité.	Faculté de Medecine-Purpan

<p>5-1 Renouvellement d'un étudiant (et son suppléant) au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice – Pas de candidature</p>	<p>Point reporté à un conseil ultérieur Approuvé à l'unanimité</p>	
<p>5-2 Renouvellement d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur de rang A au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice – Candidature de M. Hugues CHAP reçue le 7/01/03</p>	<p>Majorité absolue requise : 31 voix Les résultats sont les suivants : Collège enseignant-chercheur de rang A Nombre de votants : 44 M. Hugues CHAP : 27 voix M. Louis CHAVANT : 17 voix Les candidats n'ayant pas obtenu la majorité requise, le poste d'enseignant-chercheur de rang A au bureau de l'Université reste vacant.</p>	DAG
<p>5-3 Renouvellement de 2 étudiants de 3^{ème} cycle (1 santé, 1 sciences) au Conseil du SCOM, à la majorité relative – Pas de candidature</p>	<p>Point reporté à un conseil ultérieur Approuvé à l'unanimité</p>	
<p>Point 6 : Résorption de la précarité – création d'emplois gagés pour la rentrée 2003</p>	<p>Le Conseil d'Administration s'est prononcé sur la demande d'ouverture de 5 emplois gagés (AGT) pour la rentrée 2003. Approuvé par 34 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre Le CA s'est prononcé sur la demande d'ouverture de l'IUT A de 2 emplois gagés (1 SASU, 1 ADJA) pour la rentrée 2003, charges que l'IUT A prendra sur ses fonds propres. Le CA s'est prononcé sur la demande d'ouverture de l'IUT de Tarbes d'1 emploi gagé (SASU) pour la rentrée 2003, charge que l'IUT de Tarbes prendra sur ses fonds propres. Les demandes de l'IUT A et de l'IUT de Tarbes sont approuvées par le CA à l'unanimité (36 voix).</p>	<p>* Agent Comptable * Services Financiers * DIAU * IATOS</p>
<p>Point 7 : Conventions</p> <p>7-1 Convention entre l'UPS (service des marchés) et l'UGAP pour l'adhésion à deux groupements de commandes : G20 et G27</p> <p>7-2 Convention d'expérimentation entre l'UPS (UFR SVT) et l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique - AGRO Montpellier</p> <p>7-3 Convention entre l'UPS (UFR STAPS) et l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace</p> <p>7-4 Convention entre l'UPS (SCUAPS) et l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace</p> <p>7-5 Convention entre l'UPS (UFR STAPS) et la ville de Castanet-Tolosan pour l'utilisation du bassin de la piscine Georges Vallerey</p> <p>7-6 Convention entre l'UPS (IUT A) et FACEO SYSTEME</p>	<p>Approuvée par 34 voix pour et 2 abstentions.</p> <p>Approuvée à l'unanimité (36 voix pour)</p>	<p>DAG Agent Comptable Services Financiers</p> <p>DIAU Service des marchés</p> <p>UFR SVT</p> <p>UFR STAPS</p> <p>SCUAPS</p> <p>STAPS</p> <p>IUT A</p>
<p>Point 8 : Association</p> <p>Demande de domiciliation de l'Association « Action Pour les Orphelins Roumains » (APOR)</p>	<p>Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de domiciliation à l'UPS de l'association « Action Pour les Orphelins Roumains » (APOR)</p>	<p>* DVE *Faculté de Medecine-Rangueil</p>

9-1 Accord de coopération interuniversitaire établi entre l'UPS et la Universidad Central de Venezuela à Caracas	Approuvé à l'unanimité	Division des Relations Internationales
9-2 Accord de coopération interuniversitaire établi entre l'UPS et l'Université Mohamed 1 ^{er} (Faculté des Sciences) d'Oujda (Maroc)	Approuvé à l'unanimité	
9-3 Accord de coopération interuniversitaire établi entre l'UPS et l'Université de Los Andes de Bogota (Colombie)	Approuvé à l'unanimité	

Toulouse, le 22 janvier 2003

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU